

Avantages et défis de l'implantation d'un système de gestion environnementale, sociale et santé-sécurité (SGESSS) de programme dans une plate-forme WEB intégrée Cas du MCA-Bénin II

Thomas Anatole Aïnahin BAGAN, MCA Bénin II

Titulaire d'un D.E.S.S en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, il a 22 ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'Environnement, de la gestion des ressources naturelles et des changements climatiques. Il a coordonné de 2006 à 2008, l'élaboration du PANA du Bénin à travers une évaluation concertée de la vulnérabilité des populations et l'identification des mesures urgentes et prioritaires d'adaptation aux changements climatiques. Il a effectué pour le compte de la BAD, l'évaluation des projets du portefeuille du Département de OSAN4 de la BAD de 12 pays en matière de sauvegarde environnementale et sociale. Il a été responsable du Département de Gestion Environnementale du Port Autonome de Cotonou de 2011 à 2018 et à ce titre, il a conduit la mise en place du système de management environnemental suivant les standards de la norme ISO 14001 : 2015 et sa certification ainsi que le maintien de ce système pendant les deux années de suivi de ce certificat. Par ailleurs, il a été formateur de promoteurs de projets sur le processus d'approbation simplifiée du Fonds Vert sur le Climat.

Résumé

Le MCA Bénin II a relevé le défi de mettre en place un système Web intégré de gestion environnementale, sociale et santé-sécurité pour son programme. Ce système est ouvert aux multiples parties prenantes du programme plus d'une dizaine de modules spécifiques sont créés de façon à respecter les exigences des normes de performances de la SFI auxquels est soumis le programme et à rendre compte aux divers paliers de gestion : entrepreneur, maître d'œuvre, Maître d'ouvrage et administration de l'état de la gestion environnementale et sociale du projet et de communiquer sur les éléments à risque ou les contraintes qui seront créés à différentes étapes des travaux de façon à identifier des solutions pour en réduire les inconvénients. Le système prévu dans sa conception initiale présentait une dizaine de modules : gestion des parties prenantes, environnement, analyse de risque, déclaration d'accident, gestion des non-conformités, gestion documentaire, genre et inclusion sociale, réinstallation, gestion des réclamations, etc. Toutefois en cours de conception de nouveaux modules ont été conçus pour relever d'importants défis tels que la formation, la communication, l'échange d'informations et de la gestion des prises de décision.

L'utilisation par les parties prenantes d'un tel système demeure le défi majeur, car elle entraîne autant de la part des principaux intervenants que de l'administration implique un changement des modes de travail et implique une plus grande transparence de la part notamment des entreprises et des maîtres d'œuvre. Les responsables des aspects ESSS des chantiers auront à troquer papiers et stylo pour des tablettes électroniques, les données collectées transigeront en temps réel vers les gestionnaires qui auront à prendre des décisions et les documenter, le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation seront également réalisés de la même façon. Pour arriver à intégrer ces changements dans le processus de gestion de projet, il est essentiel que ces derniers soient contractualisés avec les principaux intervenants et qu'un processus de formation intensif soit prévu et mis en place dès la conception des programmes.